

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-sixième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente-trois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis, et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Michel Patry.

Sont absents : le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil Isabelle Demers et Amélie Landry.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général par intérim, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-06-74

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 septembre 2022, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Gestion du capital humain

Nomination d'un directeur général par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2022-087](#)

Gestion du capital humain

Nomination d'un directeur général adjoint - développement durable par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2022-096](#)

Greffé

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable

Greffé

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale

Approvisionnement

Attribution du contrat de service de déneigement, de déglacage et d'enlèvement de la neige dans le secteur Pintendre

[Document d'aide à la décision APP-2022-194](#)

Finances et trésorerie

Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21190)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-052](#) »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-75

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes prennent la parole. Une personne dépose une pétition relative aux odeurs émises par l'entreprise Sanimax et une deuxième personne dépose un document au sujet de la sécurité routière sur la route Lagueux. Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière et le maire suppléant répond à la question.

CV-2022-06-76

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 12 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Le maire suppléant Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt en regard de la résolution CE-2022-09-14 « Nomination d'un inspecteur à la Direction du service de police », inscrite au procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 du comité exécutif, qui est déposé au point suivant. Il déclare ne pas être membre du comité exécutif et de ne pas avoir participé aux délibérations, ni à la prise de décision en regard de cette résolution, de même que s'il avait été membre de ce comité ou avait pris en considération cette question, il aurait déclaré son intérêt et n'aurait pas participé aux délibérations ni à la prise de décision sur cette résolution.

CV-2022-06-77

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 6, 12 et 13 septembre 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 6, 12 et 13 septembre 2022 est déposé.

CV-2022-06-78

Non-respect des engagements contractuels et transmission d'un avis de défaut et rétrocession des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-010-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-56 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De transmettre à La Traverse Un, S.E.C. l'avis prévu à l'article 1743 du *Code civil du Québec* concernant l'exercice du droit résolutoire énoncé au contrat de vente afin d'obtenir la rétrocession des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, et d'autoriser en conséquence les procureures et les procureurs de la Ville à transmettre et publier l'avis requis, à entreprendre les procédures judiciaires requises à cette fin et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-79

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par les membres du personnel d'un cabinet déposée entre le 8 et 16 septembre 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-072](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des personnes suivantes ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, déposée entre le 8 et 16 septembre 2022, en conformité au *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé, à titre d'information, comme suit:

- monsieur Alexandre Boudreau-Forgues, Bureau de la mairie, déposée le 16 septembre 2022;
 - madame Johanne Lapointe, Bureau de la mairie, déposée le 9 septembre 2022;
 - monsieur Félix Masson, Bureau de la mairie, déposée le 14 septembre 2022;
 - madame Jessie Moore Tremblay, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 8 septembre 2022;
 - monsieur Jacob Thiboutot-Calderon, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 8 septembre 2022.
-

CV-2022-06-80

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-074](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-51 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-074, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-81

Affectation de la réserve financière pour les opérations de déneigement et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DEI-2022-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'affecter un montant de 2 847 000 \$ provenant de la réserve financière pour les opérations de déneigement aux postes de dépenses relatifs aux opérations de déneigement et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision DEI-2022-003.

D'affecter le montant de revenus de 15 000 \$ aux dépenses de déneigement et d'accorder des crédits additionnels du même montant aux postes de dépenses mentionnés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-82

Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération à intervenir avec Bell Canada

[Document d'aide à la décision POL-911-2022-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération à intervenir avec Bell Canada, telle qu'elle est annexée à la fiche prise de décision POL-911-2022-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-83

Abrogation de la résolution CV-2022-05-91 « Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire »
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-028](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-37 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'abroger la résolution CV-2022-05-91 « Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire* ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-84

Avenant numéro 17 au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises à intervenir avec la ministre de l'Économie et de l'Innovation
[Document d'aide à la décision DEV-2022-109](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-22 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De conclure l'avenant 17 au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises à intervenir avec la ministre de l'Économie et de l'Innovation, tel qu'annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-109, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-85

Attribution de contrat de service d'entretien hivernal de la voie ferrée du parc industriel de Lauzon

[Document d'aide à la décision APP-2022-175](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat de service d'entretien hivernal de la voie ferrée du parc industriel de Lauzon (appel d'offres 2022-50-93), à Réparations ferroviaires K.L.N. inc., pour une dépense de 222 425,92 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-86

Dépôt de listes de contrat comportant une dépense pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022

[Document d'aide à la décision APP-2022-169](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 juillet 2022, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou employée ou employé pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois de mai 2022
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois de juin 2022;
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois de juillet 2022;
- listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire, une employée ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour la période du mois de mai 2022;

- ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour la période du mois de juin 2022;
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour la période du mois de juillet 2022.
-

CV-2022-06-87

Attribution du contrat de services professionnels relatifs à l'appui à la sélection et à l'évaluation dans le cadre du développement des compétences du personnel

[Document d'aide à la décision APP-2022-180](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-40 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat de services professionnels relatifs à l'appui à la sélection et à l'évaluation dans le cadre du développement des compétences du personnel (appel d'offres 2022-55-97), à 9025-4616 Québec inc., pour une dépense estimée à 404 440 \$ avant TPS et TVQ, conformément à sa soumission et au devis.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-88

Attribution de contrats de fourniture et de livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2022-2023

[Document d'aide à la décision APP-2022-181](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-41 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer les contrats de fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) hiver 2022-2023 (appel d'offres de la Ville de Québec numéro 77612), à Compass minerals Canada corp., de la façon suivante :

- pour le lot 8, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 414 840 \$, avant TPS et TVQ;
- pour le lot 9, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 518 550 \$, avant TPS et TVQ;

- pour le lot 10, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 746 760 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à sa soumission.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-89

Renouvellement du contrat d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles de la Ville pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 1^{er} octobre 2023

[Document d'aide à la décision APP-2022-183](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De renouveler le contrat d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles de la Ville (appel d'offres 2021-50-73), pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 1^{er} octobre 2023, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision APP-2022-183.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-90

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-48 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-008-R-3](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-48 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables et il dépose le projet de règlement tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2022-008-R-3.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide doté d'une enveloppe budgétaire de 20 000\$ pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables.

CV-2022-06-91

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-002.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'y apporter certaines modifications rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du Règlement RV-2019-19-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (intégration du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*) aux fins :

- de modifier le plan de zonage pour prévoir la modification, la création et la suppression de zones afin d'atteindre certains objectifs relatifs au dynamisme du secteur et à l'harmonisation du développement ou du redéveloppement du territoire visé par le *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*;
- d'adapter la réglementation applicable relative aux usages autorisés et aux spécifications afférentes telles que les hauteurs maximales, les marges de recul, le nombre de logements maximum, ainsi que les exigences liées au stationnement, afin d'atteindre les objectifs et de respecter les orientations du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*, ainsi que de favoriser l'intégration des projets dans leur milieu.

CV-2022-06-92

Projet de règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*, secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-17 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-002.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-93

Adoption du Règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone P0112 située sur la rue des Pionniers, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-105](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter les usages suivants ainsi que les spécifications afférentes pour la zone P0112 :

- C113 (sports, loisirs et jeux intérieurs seulement, amphithéâtre et auditorium, aréna, stade couvert, cinéma, théâtre de 750 places assises et moins (centre communautaire, centre culturel, centre récréatif, piscine intérieure, salle de jeux intérieurs, de réunion, de réception ou de danse (non érotique));
- C908 (salon funéraire et Columbarium);

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-18 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-05-64.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-94

Adoption du Règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2395 à même une partie des zones M2394 et C2950 sur la rue Saint-Joseph, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-106](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de créer la zone M2395 à même une partie de la zone M2394 et une partie de la zone C2950 et de prévoir les usages et spécifications applicables ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-05-61.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-95

Adoption du Règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P104, religion, couvent, monastère, presbytère, église, temple et synagogue, dans la zone C2872, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-107](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) et d'ajouter une obligation d'écran tampon pour les usages de cette classe pour la zone C2872 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-20 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-05-62.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-96

Adoption du Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (conformité au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, seconde partie)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-114](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement vise à compléter l'exercice de conformité du schéma d'aménagement au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* et plus spécifiquement, il a notamment pour objet d'intégrer les objectifs, prescriptions et cibles du plan métropolitain de développement et d'aménagement en matière :

- de milieux de vie de grande qualité;
- d'agriculture urbaine;
- de conservation des milieux naturels;

- de mobilité durable (transport collectif et actif) ;
- de mise en valeur du patrimoine, des paysages et des espaces naturels et récréotouristiques;
- d'éléments associés aux mines et aux glissements de terrain;

de même que ce règlement comprend un ajustement des secteurs agricoles, afin d'être concordant aux cartes jointes à la décision de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, dans le cadre de la demande à portée collective en vertu du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* sur les cartes 7.1 *Types des secteurs agricoles* et 22 *Grandes affectations du territoire* ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-21 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la ville Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-03-13, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-114.

Ce Règlement a pour objet de compléter l'exercice de conformité du schéma d'aménagement au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*.

Les changements apportés au Règlement par rapport au Projet de règlement consistent à modifier certaines cartes et certains articles afin notamment de :

- distinguer et de schématiser les liens projetés de ceux existants ainsi que de déplacer vers le sud le lien projeté en bordure du périmètre d'urbanisation dans le secteur Saint-Rédempteur (carte 17);
- prévoir une piste cyclable entre le *Village de Saint-Nicolas* et les ponts en bordure de la route Marie-Victorin;
- apporter les corrections au cadre normatif concernant les glissements de terrain;
- identifier et localiser les prises d'eau potable souterraine;
- intégrer des intentions d'aménagement relatives à la consolidation périurbaine;
- prescrire les lignes directrices pour les interventions aux abords du réseau routier supérieur, de préciser l'exigence d'une étude de circulation dans le cadre des projets de développement et de prévoir la réalisation d'un plan de mobilité pour analyser les impacts des projets de développement sur les réseaux de transport;
- prévoir l'analyse des nuisances relatives au bruit aux abords du réseau de camionnage;
- préciser que les études préalables à la réalisation du *Lien sous-fluvial entre Lévis et Québec* analyseront les impacts sur les terres agricoles et l'aménagement du territoire;
- proscrire les éoliennes sur le territoire;
- indiquer que seules les substances minérales appartenant au domaine privé sont couvertes par la réglementation;
- intégrer les dispositions relatives à la protection du bassin versant de la prise d'eau potable municipale située dans la rivière Chaudière.

À la demande du membre du conseil de la ville Serge Bonin, le maire suppléant appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner et le maire suppléant votent en faveur de la proposition.

Le membre du conseil de la ville Serge Bonin vote contre la proposition.

Le maire suppléant déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2022-06-97

Adoption du Règlement RV-2022-22-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-2022-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le RV-2022-22-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 645 750 \$, d'un terme de trois ans et remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-84 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2022-22-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-98

Nomination d'un directeur général par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2022-087](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De nommer monsieur Dominic Deslauriers à titre de directeur général par intérim, à compter du 26 septembre 2022, et de lui verser une prime de 15 % jusqu'au comblement du poste.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-99

Nomination d'un directeur général adjoint - développement durable par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2022-096](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-49 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la ville Guy Dumoulin
Appuyé à l'unanimité

De nommer monsieur David Boudreault à titre de directeur général adjoint - développement durable par intérim, à compter du 26 septembre 2022, et de lui verser une prime de 15 % jusqu'à ce que l'intérim prenne fin.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-07-01

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-35 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable est déposé, à titre d'information.

CV-2022-07-02

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale est déposé, à titre d'information.

CV-2022-07-03

Attribution du contrat de service de déneigement, de déglçage et

d'enlèvement de la neige dans le secteur Pintendre

[Document d'aide à la décision APP-2022-194](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-54 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la ville Serge Côté

D'attribuer le contrat de service de déneigement, de déglaçage et d'enlèvement de la neige du secteur Pintendre (appel d'offres 2022-50-89), à Aurel Harvey et fils inc., pour une dépense estimée à 4 119 222\$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-07-04

Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21190)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-052](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-55 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la ville Brigitte Duchesneau

De désigner madame Josée Bélanger à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés et employées de l'ex-ville de Lévis (21190).

Adopté à l'unanimité

CV-2022-07-05

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil prennent la parole.

CV-2022-07-06

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la ville Ann Jeffrey

À 18 heures 46, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité